

**SEANCE DU 23 MAI 2020**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	15

L'an deux mille vingt, le 23 mai, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer, sous la présidence de Monsieur Emile REICHER, Maire sortant,

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile  
 GAILLOT Philippe  
 GUINDT Philippe  
 VIEIRA Christophe  
 PEREIRA Julien  
 BRUN Jérôme

IMMER Alain  
 DEBAILLEUL Delphine  
 MENEGHIN Gaël  
 OGER Isabelle  
 REUTER Olivier

MARQUET Bénédicte  
 SIVEC Jean  
 THILL Céline  
 VALANCE Bénédicte  
 WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS :

Objet : 2020-469 Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : **15**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

– M. Philippe GAILLOT, 15 voix, QUINZE VOIX

- M. **Philippe GAILLOT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 25/05/2020

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/05/2020

Le Maire

